é

MAIRIE DE GEVIGNEY – MERCEY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf Octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur STALDER Jean-Louis.

PRESENTS : MM. STALDER Jean-Louis, PIROULEY Francis, JACQUEMARD Kévin, MARTIN Jacky, STOECKLEN Stéphane, GUERRIN Loïc.
MMES CARTERON Françoise, CARTERON Déborah, DAUTREY Isabelle, MARTIN Jennyfer, DEMARQUET Sophie, SIMONIN Véronique.

ABSENTS : MMES MUSSOT Delphine (procuration à M. JACQUEMARD Kévin), VOLIOT Sylvie (procuration à Mme Véronique SIMONIN). M. VITEAUX Mickaël (procuration à Mme MARTIN Jennyfer).

Mme CARTERON Déborah a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 05 Octobre 2026

Date d'affichage : 13 Octobre 2026

ORDRE DU JOUR:

- *Appel à projets du SIED70 « Maîtrise de l'énergie des Bâtiments » ;*
- *Contrat de suivi du système d'assainissement de type filtres plantés de roseaux ;*
- *Loyer du logement situé 2 Rue de la Grande Côte à MERCEY ;*
- *Adoption du **R**apport sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice public d'assainissement collectif 2025;*
- *Projet arrêté du **S**chéma de **Co**hérence **T**erritoriale – Avis du Conseil Municipal ;*
- *Busage d'un fossé et utilisation d'un Chemin rural par Monsieur ROBERT – Avis du Conseil Municipal ;*
- *Indemnités des adjoints ;*
- *Service Assainissement 42700 – Décision modificative n°1.*

Objet : Reprise de la séance du 04 Septembre 2026.

- Bail concernant l'implantation de l'antenne SFR / Bouygues : Convention signée ; La société Orange a été relancée, mais il n'y aura pas de retour avant mi-décembre ;
- Retrait de la Commune de La Rochelle du Syndicat du Collège : la décision a été transmise ;
- Modification des délégués à la CLECT : la décision a été transmise, et une première réunion avec un agent de la CCHVS est prévue le 15/10/2026 pour comprendre le fonctionnement et les clés de répartitions ;
- Participation encaissée concernant les travaux sur la chaudière de l'Eglise ;
- Enfouissement des réseaux, il faudra déterminer lors du prochain Conseil Municipal, quelle rue sera concernée par ces travaux en 2027 ;
- Aménagement de la Rue du Faubourg, végétalisation des trottoirs : le devis a été signé, la préparation du terrain a été réalisée, les travaux seront effectués entre fin Octobre et mi Novembre ;
- La Roselière, un nouveau contrat d'entretien sera à valider lors de cette séance ;
- La candélabre sinistré a été remplacé Rue Faubourg ;
- L'arbre situé entre la rue de Jussey et la Rue Moulin Gaudrey sera coupé par l'agent technique, il faudra convenir d'une date pour dévier la circulation des véhicules, le temps de l'abattage ;
- Demande d'installation de cuves pour récupérer l'eau de pluie autour de l'Eglise pour l'arrosage des fleurs, il faudra les installer derrière l'Eglise, et voir comment s'en procurer. Dans un premier temps, il faut retrouver le robinet qui était installé sur la cuve déjà en place, ou en racheter un nouveau ;
- Il faut réparer les luminaires défectueux le long de la Grande Rue et du Chemin Piéton ;
- La demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été réalisée et transmise à la Préfecture ;
- Prévoir des caméras supplémentaires ; notamment au carrefour vers l'entreprise LORA, vers le lotissement, à l'entrée de GEVIGNEY (côté Augicourt), et à MERCEY. L'entreprise Jet 1 œil a été sollicitée pour faire une proposition.
- Les panneaux de signalisation des entreprises : la société boomerang a été recontactée. Il est judicieux de finaliser l'identité visuelle de la Commune avant de refaire ces panneaux ;
- La voiture en stationnement abusif Rue du Moulin Gaudrey a été enlevée.

Objet : Appel à projets du SIED70 « Maîtrise de l'énergie des bâtiments ».

Un audit complémentaire des logements de MERCEY a été demandé, afin de réaliser les travaux énergétiques nécessaires pour faire passer ces logements de la catégorie D, à la catégorie B. Une actualisation des prix des travaux est en cours, mais il manque encore quelques données pour valider la décision.

Par conséquent, cette délibération est ajournée, elle est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Objet : Contrat de suivi du système d'assainissement avec la société HYDROSCAN. ***1102026***

Le bassin de la roselière fonctionne bien maintenant, il est rempli de roseaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un nouveau contrat de suivi du système d'assainissement communal, pour l'année 2027, établi par la société HYDROSCAN – 70160 CUBRY LES FAVERNEY, avec plusieurs options.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter l'option n°3 proposée dans le contrat de suivi du système d'assainissement communal établi par la société HYDROSCAN – 70160 CUBRY LES FAVERNEY, pour un forfait de base annuel de

5 940.00 € HT, soit 7 128.00 TTC (sept mille cent vingt-huit), pour l'année 2027.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Loyer du logement situé 2 Rue de la Grande Côte à MERCEY. ***2102026***

CONSIDÉRANT les travaux réalisés dans le logement situé 2 Rue de la Grande Côte, et notamment l'installation d'un système de chauffage complémentaire ;

Monsieur le Maire propose de réévaluer le loyer de ce logement pour les prochaines locations.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer du logement communal situé au 2 Rue de la Grande Côte à 550.00 € (cinq cent cinquante euros).

Ce tarif sera applicable pour les nouvelles locations de ce logement, à compter du 12 Octobre 2026.

En accord avec le futur locataire, le loyer de ce logement sera une nouvelle fois réévalué dans les mois à venir, lorsque les travaux d'amélioration énergétique seront réalisés.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2025. ***3102026***

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai

de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Vesoul Val de Saône – Avis du Conseil Municipal.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Par délibération en date du 22 septembre 2026, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays Vesoul - Val de Saône a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification du dossier pour formuler son avis. À défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Maire présente les grandes orientations du document arrêté (Rapport de présentation, Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD, Document d'Orientation et d'Objectifs - DOO).

M. PIROULEY demande qu'une présentation du SCOT puisse être réalisée au niveau de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône.

Un rendez-vous sera aussi programmé avec Mme Viviane CARSANA (ancienne adjoint de la Commune de GEVIGNEY et MERCEY), qui représentait la Commune au Pays de Vesoul Val de Saône, lors des débuts de l'élaboration du SCOT.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide d'ajourner cette délibération, en attendant d'obtenir plus d'informations.

Objet : Busage d'un fossé et utilisation d'un chemin rural par Monsieur ROBERT – Avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. ROBERT Anthony, gérant du garage ROBERT, sollicite la Commune de GEVIGNEY ET MERCEY, pour l'autoriser à passer sur le chemin rural en Regeux, et peut-être buser une partie de ce Chemin pour accéder à sa parcelle cadastrée AD 286, située derrière son atelier garage.

Après délibération, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'effectuer une recherche juridique concernant l'activité du garage et la destination du bâtiment.

En fonction de cette recherche le Conseil Municipal donnera son avis concernant le remblaiement du chemin de Regeux, sur une partie.

Objet : Indemnités des Adjoints. *4102026*

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- ⇨ **1er Adjoint : 4.94 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique;
- ⇨ **2ème adjoint : 4.94 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique;
- ⇨ **3ème adjoint : 4.94 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique;

Cette décision remplace les taux fixés pour les indemnités des adjoints, datant du 20 Mars 2026, et sera valable jusqu'à la fin du mandat du Conseil Municipal.

Une réunion de travail sera programmée avec le Conseil Municipal pour déterminer la ou les tâches de chacun, pour une meilleure organisation.

Monsieur PIROULEY demande à Monsieur le Maire de transférer aux adjoints rapidement tous les documents importants et informations concernant les dossiers gérés en réunion d'adjoints et au Conseil Municipal. Monsieur le Maire s'y engage.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à la majorité.

4 Abstentions

2 voix contre

9 voix Pour

Objet : Service Assainissement 42700– Décision Modificative n°1.

5102026

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux		9 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		**9 000.00 €**
R 70611 : Redev. assainissement collectif		8 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		**8 000.00 €**
R 754 : Redev. pour défaut de branchement		1 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante		**1 000.00 €**

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Questions diverses.

- Compte rendu de la commission travaux :

 - La commission n'est pas favorable à l'élargissement du trottoir vers la brocante, l'estimation des travaux est de 36 180.00 € HT (reste à charge pour la Commune, subventions déduites de 11 966.67 €). Il faudra voir pour installer 2 panneaux pour le sens de circulation des piétons, dans un premier temps.

 - La commission est favorable à un aménagement de la Place de l'Église, avec quelques ajustements au niveau du passage vers la Rue de Montureux. L'estimation des travaux est de 43 810.80 € HT (reste à charge pour la Commune subventions déduites de 19 961.06 €).
 - La commission est favorable à un aménagement de la Place de MERCEY, avec l'implantation de places de parking, aire de covoiturage, espace sportif, tables de pique-nique, jeux pour enfants…etc… à définir. L'estimation des travaux est de 91 570.60 € HT (reste à charge pour la Commune subventions déduites de 42 725.71 €).

- Le rond vers l'entrée du lotissement devra être remblayé de graviers ou pouzzolane ;
- Un conseiller demande s'il serait possible de mettre l'ordre du jour des réunions du Conseil municipal sur le site internet de la Commune ;
- Terrain situé au 35 Grande Rue : Il faudra demander au propriétaire de continuer à déblayer sa parcelle ;
- Remerciement à M. MARTIN Jacky qui a nettoyé une partie de la Rue Peingey, qu' il faudra désormais entretenir régulièrement;

- Terrain en friche derrière le Ruisseau de la Rue du Moulin Gaudrey : Les adjoints ont contacté l'exploitant du terrain. Ce dernier déclare vouloir acquérir ce terrain et doit y mettre des chevaux prochainement. Monsieur le Maire va rechercher de son côté quelles sont les règles à respecter concernant le défrichage des parcelles à proximité des habitations et des cuves de gaz ;
- Incivilité au niveau du bac à verre, essayer de trouver une solution ?
- Arbre cassé dans le ruisseau à débarrasser (voir avec le propriétaire de l'arbre) ;
- Retenue d'eau remplie de branchage à nettoyer (voir pour faire le nécessaire avec un grappin) ;
- La vente de terrains à bâtir sur le Bon Coin ne donne rien, voir pour installer des panneaux.
- Voir pour mettre un article sur le site internet de la Commune de GEVIGNEY et MERCEY, concernant le chêne centenaire de MERCEY, avec son emplacement ;
- Demande pour avoir un calendrier des réunions à venir du Conseil Municipal. Monsieur le Maire répond qu'il ne pourra prévoir que 2 dates à l'avance, ou par principe le premier vendredi de chaque mois. Le prochain conseil municipal se déroulera donc le 06 Novembre 2026 ;
- Monsieur le Maire demande aux référents des commissions de prévoir des réunions ;
- Elaboration du bulletin municipal, les associations, et conseillers municipaux devront transmettre les photos et éventuellement les articles à Monsieur le Maire qui se chargera de l'élaboration du bulletin municipal ;
- M. Kévin JACQUEMARD souhaiterait réaliser une fête médiévale sur une journée en 2027, afin de fêter les 700 ans de GEVIGNEY et MERCEY ;
- Il faudra nettoyer le pont au bas de la Rue des Graviers et repeindre le garde-corps ;
- Il faudra faire l'inventaire des bancs de la Commune, les nettoyer, et remplacer les bancs trop vétustes.
- Préparation du 11 Novembre 2026 : comme les années précédentes.